

Chubb Easy Solutions Vin

Le contrat qui propose un ensemble complet de garanties pour couvrir les risques à chaque étape de la vie du vin.

CHUBB®



Conçu par des spécialistes, Easy Vin propose un ensemble complet de garanties pour couvrir les risques à chaque étape de la vie du vin. Cette offre inclut des couvertures pour la marchandise, les biens de la propriété, mais également pour vos résultats financiers et vous couvre contre les actions en responsabilité.

À qui nous adressons-nous ?

- Propriétés de taille moyenne dans toutes les régions viticoles de France (vins tranquilles et pétillants)
- Stock maximum : 15M€
- Chiffre d'affaires maximum : 10M€
- Stock minimum : 300K€
- Chiffre d'affaires minimum : 100K€

Quand intervenons-nous ?

A toutes les étapes de la vie du vin, de la fabrication (une fois le raisin récolté), à la livraison dans tous les pays du monde.

Quelles sont les garanties ?

- Garantie de la marchandise au prix de place/prix de vente en cas d'incendie, de vol, de contamination, de coulage, de bris de bouteille, ou d'accident de transport
- Garantie des équipements de production, machines et informatique
- Prestations financières supplémentaires en cas de sinistre, dont garantie des pertes sur la récolte à venir suite à un sinistre pendant les vendanges, perte d'agrément AOP
- Responsabilité civile et prise en charge des frais de retrait des produits livrés dans le monde entier
- Couverture responsabilité des dirigeants et assistance juridique professionnelle
- Responsabilité environnementale
- Déplacements professionnels à l'étranger
- Couverture aléas climatiques par l'intermédiaire d'un partenaire spécialiste

Les + Chubb

- 30 ans d'expérience auprès des viticulteurs
- 500 propriétés font confiance à Chubb
- Jusqu'à 15 M€ de stock assuré
- Un réseau d'experts en prévention et en indemnisation

Quelques cas pratiques

Cuve	La réponse Chubb
M. D., exploitant d'un château situé dans le Bordelais, contacte son courtier. Une cuve de 250 hectolitres vient de se vider dans son chai. Le vin d'une de ses meilleures parcelles est perdu, et la cuve en inox est déformée de façon irréversible. Les dommages, substantiels, sont estimés à plus de 300 000 €.	Un expert partenaire de Chubb, reconnu du milieu vinicole Bordelais, est dépêché dans les 48 heures pour constater et évaluer les dégâts. Quelques semaines plus tard, les dommages sont intégralement remboursés.
Bouteilles	La réponse Chubb
François R., maître de chai, reçoit l'appel d'un laboratoire d'analyse. Ce dernier a identifié la présence de micro-éclats de verre mélangés au vin. Avec l'aide de ses agents de chai, François découvre rapidement qu'une des embouteilleuses, pourtant renouvelée il y a moins de 2 ans, percute et endommage systématiquement le goulot des bouteilles. S'il faut bien sûr remplacer la machine immédiatement, pour respecter le planning de mise en bouteille, il est indispensable d'interrompre toutes les livraisons en cours concernant le lot impacté et de prévenir les clients d'un retard de réassort.	Les marchandises altérées par l'embouteilleuse sont détruites et indemnisées au prix du marché. Les frais de remplacement des pièces de la machine défectueuse sont pris en charge, au même titre que les mesures de production « exceptionnelles », mises en œuvre pour combler le retard à la livraison.

Pourquoi choisir Chubb Easy Solutions ?



Une **offre adaptée** - des produits pour les TPE et les PME. Des garanties, limites, franchises et primes minimales étudiées.



Des **solutions flexibles** - des modèles de distribution adaptables et souples. Des approches produits innovantes.



Des **engagements clairs** - un niveau de service fiable. Une édition immédiate des projets personnalisés, des contrats, quittances et attestations.



Une **équipe dédiée** - des interlocuteurs basés à Paris et en région. Des experts produits pour des décisions rapides.

Chubb. Insured.SM



Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci. Chubb European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 1112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

Chubb European Group Limited est soumise aux contrôles de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

INFORMATION IMPORTANTE : Afin d'anticiper la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, Chubb effectue certains changements. Il est ainsi prévu qu'au cours de l'année 2018, Chubb European Group Limited se transforme en Société Anonyme et prene la dénomination sociale de Chubb European Group Plc. Par la suite, cette entité se transformera en Société Européenne (Societas Europaea) et adoptera la dénomination sociale suivante : Chubb European Group SE. Ladite entité conservera dans l'immédiat sa domiciliation et son siège social à la même adresse en Angleterre et restera soumise aux contrôles de la Prudential Regulation Authority et de la Financial Conduct Authority.

Afin de suivre les changements liés au Brexit et pour plus d'informations sur les conséquences à votre égard, veuillez consulter notre site web à chubb.com/brexit

04/18 FR0013-A